



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/05/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 58

*Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Agence comptable – service recettes)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au (à la) Président(e),

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 25/05/2021
DELIBERATION n° CA 2021 - 58
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Agence comptable – service recettes)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
29/03/2021	Remise gracieuse	900 FOAD	Frais pédagogiques impayés 2016/2017 – Mme X
15/04/2021	Admission en non-valeur	900 FOAD	Frais pédagogiques impayés 2019/2020 - Mme X
23/04/2021	Remise gracieuse	900 FOAD	Frais pédagogiques impayés 2016/2017 – Mme X